



## Rapport des juges en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa		
<b>Date</b>	Dimanche 10 octobre 2021	<b>Heure de départ</b>	18 h 30	
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 12 : Nuageux (Temp : 16°C)	<b>Vent</b> : 7 km/h (Sud-Est)		
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 12 : Rapide (Variante 0 s)			
<b>Nombre de courses</b>	12	<b>Courses de qualification</b>	2 SC	<b>Inscriptions totales</b> 94/96
<b>Total des paris mutuels</b>	\$396,708			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

<b>Juge en chef</b> Weber Michael	<b>Juge associé</b> Coles Sharla	<b>Juge associé</b> Hughes, Larry (à distance)
--------------------------------------	-------------------------------------	---

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tous les autres incidents pertinents) ....

### Bureau :

- Retrait hâtif (autre) effectué par les juges du cheval, "THRILLING TIMES", de la Course 8.
- 2 Divisions de la *Coville Cup* pour ce soir.

### Courses :

- Ont été autorisés à se retirer de leurs courses respectives les conducteurs suivants : Yves St. Jacques, Jimmy Gagnon et Richard Simard.
1. On a enregistré une défection technique pour le système électronique de prise de photo d'arrivée. La fin de la course a été examinée à l'aide de la reprise vidéo (les chevaux étaient facilement séparables). La décision définitive des juges a

été annoncée, conformément à la règle 5.12 (e). Rien d'autre à signaler.

2. Rien à signaler.
3. Rien à signaler.
4. Enquête et objection déposée pour une potentielle obstruction commise avant le poteau de  $\frac{1}{2}$  mille par le #4, "HITMAN HILL", (Pascal Berube), le vainqueur de la course, contre le #7, "THE LIGHT SPEED", (Guy Gagnon), qui a terminé la course en 2<sup>e</sup> position. M. Gagnon a déclaré que le #4 était arrivé tardivement, le poussant à s'écarter de manière significative, ce qui n'a pas été d'ailleurs soutenu par la vidéo. L'objection a été rejetée. Rien à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête : <https://youtu.be/zd7m3KqInxY>

5. Rien à signaler.
6. Le vétérinaire a opéré un retrait tardif (boiteux) pour le cheval, "SPRINGBRIDGEVISION". Il y a eu un remboursement de \$432. Ce cheval a été inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours). La conductrice du #6, "UNO CINCUENTA", (Anne-Marie Turenne), a été avertie au sujet de sa stimulation dans le dernier droit.

Enquête et objection déposée pour une potentielle obstruction commise avant le poteau de  $\frac{3}{4}$  de mille par le #5, "BROOKLETS JUSTIFIED", (Daniel St. Pierre), le vainqueur de la course, contre le #4, "JON SNOW", (Sebastien Turenne), qui a terminé la course en 7<sup>e</sup> position. M. Turenne a déclaré que le #5 avait dévié vers l'intérieur le poussant à faire une sortie, ce qui n'a pas été d'ailleurs soutenu par la vidéo. L'objection a été rejetée. Rien à signaler.

Vidéo :

7. Il y a eu une reprise de départ à cause d'un bris d'équipement (overcheck), survenu au #6, "FERN HILL FLIGHT", (Andrew Moore). Des avertissements officiels ont été ajoutés aux licences des conducteurs du #5, "BET ON A DREAM", (Normand Beaudoin), et du #9, "REDDIT HANOVER", (Drew Smyth), pour leurs stimulations dans le dernier droit. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Rien à signaler.
11. Rien à signaler.
12. Rien à signaler.

**Réclamations :**

- Course 5 – Le 8 “ALWAYSOURWAY” (1), pour \$10,000, par Clarke Steacy et Cara Steacy (entraîneuse Cara Steacy).